



Problème avec une école de commerce

Par **TIPSI**, le **25/11/2010** à **19:43**

Bonjour,

Ma question est la suivante j'ai payé près de 7000€ cet année pour intégrer une école de commerce en vue d'un diplôme bien particulier

Le problème qui se pose à l'heure actuelle c'est qu'on vient de nous annoncer que ce diplôme va être définitivement supprimé après notre promo (information que la direction connaissait déjà depuis l'an dernier) : le soucis pour moi c'est qu'un diplôme arrêté = un diplôme qui perd sensiblement de sa valeur au profit des nouveaux diplômés de l'année suivante ! en gros j'ai payé 7000€ pour passer un diplôme qui à la fin de l'année va rien valoir du tout !

De plus ce qui se passe en général dans ce cas là c'est que l'école donne le diplôme à tout le monde pour ne pas avoir de redoublant (sinon cela mets l'école dans une situation délicate ... que faire faire à l'étudiant qui va redoubler puisque le diplôme n'existe plus?) et donc le diplôme promo 2011 va encore plus être dévalorisé par les entreprises.

La seule solution qu'ils nous ont proposé c'est de continuer 2 ans de plus (donc en master 2) pour valider un diplôme "valable", le pb c'est que je n'ai pas les moyens de continuer encore pendant 2 ans !! j'ai déjà fait un emprunt pour financer cette année...

Concrètement ma question est la suivante : n'y a-t-il pas dol ou abus de confiance (ou je ne sais quoi d'autre...) de la part de l'école qui en connaissance de cause nous a délibérément caché cet information pour nous faire souscrire quand même à ce diplôme qu'ils savaient sans valeur ??

Merci d'avance de votre aide

Par **mimi493**, le **25/11/2010** à **22:31**

C'est un diplome reconnu par l'Etat ?